

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Novembre 2021

L'an 2021 et le 8 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
SOUCHET DAVID MAIRE

**Présents** : M. SOUCHET DAVID, MAIRE, Mmes : CHARRUE BERNADETTE, JARRET JEANINE, MICHAUD JACQUELINE, MM : CHENU JEAN-YVES, COPIN FRANCOIS, DEVOUCOUX PAUL-EDOUARD, HANQUIEZ HUBERT, OUZE BERNARD

**A été nommé(e) secrétaire** : M. OUZE BERNARD

Ouverture de séance : 19 h 00

M. Le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :  
CDC de Nérondes : modification de l'intitulé d'une des compétences optionnelles d'action sociale d'intérêt communautaire.  
Motion relative au maintien des soins par le centre hospitalier Jacques Cœur.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Monsieur le maire informe que par délibération n°D\_2021\_072 en date du 16/09/2021, le Conseil Communautaire du Pays de Nérondes a voté l'ajout de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ainsi que la modification de l'intitulé de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » et a notifié ces modifications par courrier et courriel en date du 22/09/2021.

En conséquence, il vous est proposé d'accepter l'ajout/modification des compétences des statuts de la Communauté de Communes tels proposés ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'ajout de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » tel que mentionnée dans les statuts modifiés ;
- APPROUVE la modification de l'intitulé de la compétence 1.3 « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs »
- DECIDE de transmettre une copie de la présente délibération à M. le président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## NUMEROTATION DE VOIES

2021-12

Le Conseil Municipal décide de procéder à la numérotation comme suit :

Numéro de voirie	Extension	Libellé	Références cadastrales
10	B	rue du puits Veslin	1800560000B0517
1		LD BOIS RIVIERE	180056000ZC0057
1		LD Villiers	1800560000C0440
2		LD Villiers	1800560000C0444
2	A	LD La chaume	1800560000B0525
1		LD L'étangt Margot	180056000ZI0034
1		LD La Chaume Capi	180056000ZK0030
1		LD La Farge	180056000ZD0036
1		LD La Prevoirie	1800560000C0203
1		LD Les Beaujoncs	1800560000A0103
1		LD Les Granges	180056000ZH0017
1		LD Mouloise	1800560000A0143
8	A	rue de la Mairie	1800560000D0400

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### DEMANDE D'EXONERATION DE LA TFNB

M. Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de M. CHALIVOY concernant une demande d'exonération de la TFNB sur les parcelles :  
C166 . 175 . 205 . 206 . 227 .  
ZH 2

Après une longue délibération du conseil, il a été décidé de reporter le vote afin de permettre à chacun d'évaluer l'impact de la décision et l'engagement que cela représenterait pour la commune si d'autres demandes étaient formulées. Quelques recherches d'informations complémentaires vont être effectuées.

### DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative comme suit :

compte 61521 : - 363.69 €  
compte 678 (042) : + 363.69 €  
compte R 165 : - 363.69 €  
compte 275 (040) : + 363.69 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### ELECTION D'UN DEUXIEME ADJOINT

Le Maire fait part au conseil de la carte reçue par la famille de Marc Mouilleron.  
Le maire sollicite le conseil pour élire le second adjoint. Il fait part qu'il soutient la candidature de Jacqueline Michaud. Cette dernière explique qu'elle ne prétend pas pouvoir remplacer notre collègue Marc, mais qu'elle serait ravie d'être élue et de pouvoir apporter sa participation à la vie et à la gestion de la commune.

1 candidate Jacqueline Michaud

Vote : 7 pour 1 nul

1 pour François Copin

Mme Jacqueline MICHAUD a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

**2021-13**

## **DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTATIONS**

Suite au décès de M. Marc MOUILLERON

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à reformer différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, elles sont constituées ainsi :

### **- Syndicat SDE :**

Mme JARRET Jeanine  
Suppléante Mme MICHAUD Jacqueline

### **- EHPAD DE LA ROCHERIE:**

Mme CHARRUE Bernadette  
Suppléante JARRET Jeanine

### **- Correspondant Défense / Responsable Sécurité :**

M. OUZE Bernard  
M. DEVOUCOUX Paul Edouard

### **- Commission d'appel d'offres (CAO) :**

M. SOUCHET David

Titulaires :

M. COPIN François  
Mme CHARRUE Bernadette  
M. OUZE Bernard

Suppléants :

M. CHENU Jean-Yves  
M. HANQUIEZ Hubert  
M. DEVOUCOUX Paul-Edouard

### **- Commission numérique et communication :**

M. SOUCHET David  
M. COPIN François  
Mme MICHAUD Jacqueline  
Mme JARRET Jeanine

### **- Commission Cimetière :**

M. SOUCHET David  
M. COPIN François  
M. OUZE Bernard  
Mme MICHAUD Jacqueline

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**- Commission travaux voirie :**

Jeanine Jarret demande également à entrer dans la commission travaux. Un débat s'en suit sur le nombre déjà élevé de membres dans cette commission et de l'intérêt de l'étendre davantage.

Le conseil s'oppose par vote à l'extension de la commission.

Jeanine JARRET ne prend pas part au vote.

A la majorité (pour : 1 contre : 4 abstentions : 3)

Mr Bernard Ouzé, reprenant les délégations de M. MOUILLERON concernant l'organisation et le suivi des tâches et des plannings des agents techniques, il semble indispensable qu'il entre dans la commission à la place de M. MOUILLERON.

M. SOUCHET David

M. OUZE Bernard

M. COPIN François

M. HANQUIEZ Hubert

M. DEVOUCOUX Paul-Edouard

**Modification statutaire pour nouvelle dénomination de la compétence " RAMPE " par " RPE "**

Monsieur le maire informe que par délibération n°D\_2021\_089 en date du 28/10/2021, le Conseil Communautaire du Pays de Néronde a voté la modification de l'intitulé d'une des compétences optionnelles d'action sociale d'intérêt communautaire « Etude, création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels » et a notifié cette modification par courrier et courriel en date du 03/11/2021.

En conséquence, il vous est proposé d'accepter la modification de ladite compétence des statuts de la Communauté de Communes tels que proposés ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la modification de l'intitulé d'une des compétences optionnelles d'action sociale d'intérêt communautaire "Etude, création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels »
- DECIDE de transmettre une copie de la présente délibération à M. le président de la Communauté de Communes du Pays de Néronde.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES COEUR**

M. Le Maire fait lecture d'une motion relative au maintien des soins par le centre hospitalier Jacques Cœur.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion :

**MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR**

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,

Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie

des urgentistes sur le département du Cher,  
 Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,  
 Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du Centre Hospitalier,  
 Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentiste, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,  
 Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,  
 Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer  
 Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,  
 Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,  
 Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,  
 Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,  
 Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,  
 Le Conseil Municipal demande aux autorités gouvernementales et aux autorités de santé :  
 La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,  
 La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative  
 L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région  
 Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs... et du nombre de lits,  
 La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,  
 La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales  
 Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

Mme MICHAUD demande si les prochaines élections pourront bien se tenir en Mairie au regard de la situation Sanitaire. L'utilisation de la salle des fêtes avait été essentielle pour répondre à la nécessité d'ouvrir 2 bureaux simultanés, cela ne devrait pas être indispensable pour les scrutins 2022.

M. HANQUIEZ demande si un courrier d'un habitant a bien été déposé en Mairie. Le maire confirme, le sujet sera étudié par la commission travaux au regard des priorités relevée dans la commune.

Mme JARRET fait lecture d'un message qu'elle a préparé car elle ne comprend pas pourquoi le vote du CR précédent n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. Le Maire confirme avoir omis de demander si des remarques étaient à formuler sur le CR précédent et de l'avoir inscrit à l'ordre du jour. Il confirme qu'il s'était engagé à le faire. Il demande si l'assemblée à des remarques, ce n'est pas le cas.

Mme MICHAUD demande si le devis concernant la restauration de la rue de l'abreuvoir a été reçu. M. Le Maire répond ne pas avoir le devis.

Mme MICHAUD informe que le comité des fêtes va de nouveau refaire appel aux bonnes volontés pour la réalisation de décorations à installer dans les rues de Chassy pour les fêtes de fin d'année.

Séance levée à :21 h 20

En mairie, le 12/11/2021  
 Le Maire  
 DAVID SOUCHET